



Angers, le 1 février 2019

Cher(e)s ami(e)s,

CONVOCATION

Madame la Présidente, monsieur le Président,

En votre qualité de représentant(e) d'une société ayant adhéré à la FFBDF, vous êtes invité(e) à participer aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 16 mars 2019 à 8h30 à BEAUCOUZÉ Maison Communale de Loisirs.

En cas d'empêchement, vous pouvez mandater un responsable de votre association ou le président d'une autre société adhérente (à raison de deux pouvoirs par personne au maximum) en utilisant le pouvoir ci-joint. Les bulletins de vote seront donnés lors de l'émargement à l'entrée de la salle.

ORDRE DU JOUR

1. A 8h30, accueil et vérification des présences et des pouvoirs (émargement par secteur)
2. A partir de 9h, Assemblée Générale Extraordinaire.
 - a. Accueil du président (Hubert Lafuente)
 - b. Modification des statuts (en particulier articles 1.2.1 et 1.3.1)*
 - c. Délibération pour réduire d'un an le 1er mandat des responsables de secteurs*
3. A partir de 9h30, Assemblée Générale Ordinaire
 - a. Compte-rendu d'activité
 - b. Commission statuts et règlements (JC Chauvat)*
 - c. Règlement intérieur de la FFBDF*
 - d. Rôle des responsables de secteurs (et adjoints)
 - e. Commission technique des challenges (S.Tetrel)
 - i. Règlement de la boule de fort*
 - ii. Règlement des challenges fédéraux*
4. Commission Communication (J.Vergnaud)
5. Commission Boutique (R. Lamisse)
6. Vote global des compte-rendus
7. Compte-rendu financier
 - a. Présentation des comptes (Y. Hayer)
 - b. Rapport de contrôle financier (G Lemonnier)
 - c. Votes Compte de résultat 2018 et budget prévisionnel 2019
8. Vie de la fédération
 - a. Sociétés adhérentes et non adhérentes

Courriel: secrtaire@fedebouledefort.fr

Site internet: <http://fedebouledefort.fr> ou <http://ffbdf.fr>

4 rue La Bruyère 49100 Angers

Association loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Maine et Loire Numéro W491010838

SIRET 504 944 901 00017

MEMBRE DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS



- b. Modification des secteurs
- 9. Questions diverses

* Présentation du projet, discussion, vote

Les textes de ces différentes délibérations et textes des règlements sont disponibles sur le site de la fédération. <http://fedebouledefort.fr>

•

L'assemblée générale sera suivie d'un repas (coût 20 € par personne) pour celles et ceux qui le souhaitent (nombre de places limitées à 190). Si vous souhaitez y participer, complétez rapidement le bon ci-joint et envoyez-le avec votre chèque à l'ordre de la Fédération Française De Boule de Fort à Yvon HAYER 3 rue des Noues Blanches 49610 Saint-Mélaine-sur-Aubance

Amicalement.

Fait par courriel, le 1 février 2019

Hubert Lafuente

Courriel: secretaire@fedebouledefort.fr

Site internet: <http://fedebouledefort.fr> ou <http://ffbdf.fr>

4 rue La Bruyère 49100 Angers

Association loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Maine et Loire Numéro W491010838

SIRET 504 944 901 00017

MEMBRE DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS